



Union Africaine
une Afrique unie et forte



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



THE AFRICAN CAPACITY
BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT
DES CAPACITES EN AFRIQUE



**Premier Atelier sous-régional sur la lutte contre les flux financiers illicites
en provenance d'Afrique**

**14 et 15 septembre 2015
Nairobi (Kenya)**

Septembre 2015

**Division du renforcement des capacités
CEA
En collaboration avec la
Fondation pour le renforcement des Capacités en Afrique**



Contexte et justification

En 2012, la CEA et la Commission de l'Union africaine ont formé le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, présidé par l'ancien Président sud-africain, Thabo Mbeki. Par ailleurs, la CEA a commandé plusieurs études de fond sur la situation relative aux flux financiers illicites en Afrique et a imaginé, aux fins de sensibilisation, le slogan suivant: « Flux financiers illicites: Identification. Blocage. Réappropriation », afin d'appuyer le travail du Groupe.

Le rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites fait ressortir que, comme dans les classements mondiaux, les flux financiers illicites résultant des activités commerciales sont les plus importants, suivis des activités criminelles, le produit de la corruption et du vol impliquant des fonctionnaires venant en dernière position des trois sources des flux financiers transfrontières illicites¹. Selon de nombreux rapports, environ 50 milliards de dollars sont soustraits de l'Afrique chaque année dus à la manipulation des prix. (Selon les estimations de la CEA, ce chiffre est passé à 60 milliards de dollars en se fondant sur un ensemble de données et une approche différentes²). Il s'agit de fonds qui, autrement, seraient utilisés pour le développement. De plus, selon des estimations prudentes, le produit intérieur brut de l'Afrique serait d'au moins 16 % plus élevé sans les flux financiers illicites sortant du continent³.

Les principales conclusions du rapport soulignent que:

- Les flux financiers illicites en provenance d'Afrique sont importants et ne cessent d'augmenter. Comme ils entraînent une perte des ressources intérieures qui pourraient contribuer à la transformation structurelle du continent, il est indispensable d'aider les pays africains à renforcer leurs capacités de suivre les mouvements de ces flux pour pouvoir les interrompre et restituer les fonds.
- L'architecture mondiale de la lutte contre les flux financiers illicites demeure incomplète. En outre, on ne sait pas très bien comment les initiatives mondiales existantes visant à s'attaquer au problème des flux commerciaux et financiers illicites touchent les pays africains ou répondent à leurs besoins spécifiques.
- Les partenaires du développement ont un rôle important à jouer dans la lutte contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique. Leur contribution essentielle est également évidente au niveau mondial dans les travaux en cours dans ce domaine, en particulier sous l'égide du G8, du G20 et de l'OCDE.
- Les pays pratiquant le secret bancaire doivent faire l'objet d'un examen plus attentif. En outre, les activités et les pratiques des paradis fiscaux et des juridictions pratiquant le secret bancaire sont considérées comme des questions transversales dans la lutte

¹ CEA et CUA, 2015, *Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique*.

² CEA, 2013, *The state of governance in Africa: the dimension of illicit financial flows as a governance challenge (L'état de la gouvernance en Afrique: l'ampleur des flux financiers illicites comme défi à la gouvernance)*.

³ CEA et CUA, 2015, *Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique*.

contre les flux financiers illicites et suscitent des inquiétudes quant à la tentation de certains pays africains de devenir des paradis fiscaux et judiciaires (où se pratiquerait implicitement le blanchiment d'argent) au regard des avantages perceptibles.

- L'insuffisance des capacités nationales et régionales entrave les efforts de lutte contre les flux financiers illicites⁴. Cette insuffisance s'exprime à divers niveaux: absence d'informations à jour et précises, compréhension insuffisante des divers mécanismes utilisés, absence ou inefficacité des dispositions législatives, réglementaires et institutionnelles.
- Il faut stimuler et accélérer le recouvrement et le rapatriement des avoirs volés. Les régimes mondiaux de recouvrement des avoirs volés devraient être refondus pour rendre obligatoire le placement des avoirs gelés dans des comptes séquestres ouverts dans les banques régionales de développement, au lieu d'autoriser les banques qui ont été déclarées coupables d'accepter de tels dépôts de continuer à en tirer des bénéfices.

Avec l'adoption rapide d'une déclaration spéciale du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites à la vingt-quatrième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont franchi une étape décisive et montré que les flux financiers illicites constituaient une préoccupation commune aux États africains. Néanmoins, cette déclaration n'a marqué que le commencement de la tâche qui les attend. Il est extrêmement crucial d'initier une collaboration et un dialogue soutenus entre les États africains et leurs partenaires de développement sur les moyens de juguler les flux financiers illicites.

Dans cette optique, la CEA a œuvré à la création d'une tribune où toutes les parties prenantes qui ont un rôle à jouer peuvent débattre des moyens de mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, ainsi que des fonctions et responsabilités que chacune assumera. Cet objectif a été atteint lors du récent atelier des parties prenantes sur la mise en œuvre des recommandations du rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, organisé par la CEA en juin 2015.

Dès sa publication, le rapport du Groupe de haut niveau a fait naître un dialogue approfondi à tous les niveaux sur la question des flux financiers illicites, réalisant ainsi une partie de ses objectifs fondamentaux de devenir, pour tous, une référence pour s'unir dans le combat contre les flux financiers illicites et favoriser les débats sur la question. Pour la première fois, la problématique des flux financiers illicites était au centre des débats lors d'une conférence internationale sur le financement du développement. La troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Addis-Abeba en juillet 2015, a renforcé l'engagement pris par la communauté internationale pour coopérer avec l'Afrique sur la question de la lutte contre les flux financiers illicites en provenance du continent. De nombreuses discussions tenues durant la Conférence faisaient précisément référence au rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, et celles-ci sont reflétées dans

⁴ Onzième constatation: L'insuffisance des capacités nationales et régionales entrave les efforts de lutte contre les flux financiers illicites. CEA et CUA, 2015, *Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique*.

le Document final de la Conférence, dans lequel figure un texte sur la problématique des flux financiers illicites et les travaux qui devront être effectués en vue de les éliminer.

L'Atelier des parties prenantes sur la mise en œuvre des recommandations du rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique et l'existence substantielle de la problématique des flux financiers illicites dans les débats et le document final de la Conférence sur le financement pour le développement soulignent la nécessité d'apporter des solutions aux flux financiers illicites aux niveaux national et régional. Ainsi, cet atelier renforcera la sensibilisation et l'implication des parties prenantes et permettra à ces derniers de se focaliser davantage sur la mise en œuvre pratique des recommandations à ces niveaux. Cet objectif sera atteint grâce à l'exécution méthodique de propositions concrètes et d'instruments par des experts et des institutions financières spécifiques visant à:

- **Renforcer les capacités institutionnelles:** Le rapport du Groupe de haut niveau souligne que les flux financiers illicites prospèrent dans des environnements caractérisés par la déficience des capacités institutionnelles et réglementaires. En gardant à l'esprit les défis du développement qui se présentent au niveau national, l'atelier délibèrera sur le renforcement de ces capacités et sur les mesures à prendre en vue du recouvrement des avoirs volés.
- **Accroître le plaidoyer en faveur de l'engagement national et la réforme:** La Déclaration spéciale sur les flux financiers illicites sollicite l'engagement soutenu du président du Groupe de haut niveau de continuer à participer aux activités de sensibilisation destinées à diffuser les conclusions du Groupe et à mobiliser l'appui d'une large coalition de partenaires et de toutes les parties prenantes au niveau national, régional et mondial en faveur de la mise en œuvre de ses recommandations. À cette fin, l'atelier permettra d'informer les participants sur la campagne de lutte contre les flux financiers illicites appelée « Arrêter l'hémorragie », récemment présentée lors de la Conférence internationale sur le financement du développement. La campagne a été lancée par le Réseau africain des organisations de la société civile d'Afrique afin de permettre aux citoyens africains de participer à la lutte contre les flux financiers illicites.
- **Améliorer les cadres législatifs pour mettre un terme aux flux financiers illicites:** Le rapport du Groupe de haut niveau a aussi insisté sur l'importance que revêt l'élaboration de cadres législatifs plus solides aux niveaux national, régional et continental pour lutter contre les flux financiers illicites en fermant les failles et en permettant une meilleure réglementation des transactions financières transfrontalières. Cela contribuera également à renforcer les capacités des institutions telles que les services de renseignements financiers, les enquêtes pénales et les agents du fisc dans l'exécution de leurs tâches.
- **Se doter d'outils pour lutter contre les flux financiers illicites:** L'atelier abordera également des questions soulevées dans le rapport du Groupe de haut niveau avec la présentation de nombreux outils mis au point pour aider à surveiller et éventuellement freiner les activités illicites. Certains de ces outils existent déjà et sont utilisés par plusieurs parties prenantes tandis que d'autres instruments potentiels sont en cours de

développement, tout en évoluant constamment pour faire face aux nouvelles formes de flux financiers illicites. Les outils qui seront présentés lors de l'atelier comprendront ceux qui traitent les problématiques de l'utilisation abusive des prix de transfert et la falsification des prix.

- **Assurer le suivi des processus mondiaux:** Les flux financiers illicites étant un sujet aussi fondamental lors de la récente Conférence internationale sur le financement du développement à Addis-Abeba, l'atelier profitera de l'occasion pour examiner les sujets cruciaux dans ce contexte, tels que la question des flux financiers illicites dans le cadre du financement mondial pour le développement et l'impact du Plan d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) de l'OCDE et d'autres processus mondiaux sur l'Afrique.

C'est dans cet esprit que l'atelier réunira des parties prenantes qui, parmi d'autres participants, étaient impliqués dans des consultations régionales précédentes avec le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites. Le but est de favoriser le maintien de l'engagement à tous les niveaux dans la mise en œuvre des recommandations du Groupe de haut niveau tout en offrant la possibilité de renforcer l'alliance dans la lutte contre les flux financiers illicites.

Objectifs

L'objectif principal de l'événement est de poursuivre les efforts de plaidoyer et d'initier des actions concrètes pour mettre en œuvre les recommandations du Groupe de haut niveau.

Résultats attendus

1. Identification des besoins en matière de renforcement des capacités aux niveaux national, sous-régional et continental pour lutter contre les flux financiers illicites.
2. Sensibilisation accrue des acteurs nationaux et régionaux sur l'ampleur et l'impact des flux financiers illicites en provenance d'Afrique en s'appuyant sur les conclusions du rapport du Groupe de haut niveau.
3. Prise de conscience des dispositions législatives requises, en termes de lois, politiques et règlements, pour enrayer les flux financiers illicites aux niveaux national, sous-régional et continental.
4. Diffusion de connaissances sur les outils potentiels aux parties prenantes concernées pour la mise en œuvre des recommandations du Groupe de haut niveau.
5. Réalisation d'un consensus sur les mesures nécessaires au niveau mondial.

Participants

L'événement attirera des États membres, des parlementaires, des décideurs de la Commission de l'Union africaine (CUA), les communautés économiques régionales, des services régionaux de la fiscalité et des douanes, les dirigeants et les experts d'universités, des commissions

d'éthique et d'autres partenaires de développement ainsi que les organisations de la société civile travaillant sur les flux financiers illicites en Afrique.

Dates et lieu

L'Atelier sous-régional se tiendra à Nairobi (Kenya), les 14 et 15 septembre 2015.

Coordonnées des personnes à contacter

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

M. Oladipo E. Johnson

Plaidoyer et diffusion du savoir

Division du renforcement des capacités

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

Addis-Abeba, Éthiopie

Tél.: +251 (0) 11 544-3277 / +251 (0) 912 64 33 05

Courriel: OJohnson@uneca.org

M^{me} Eaman Abdella

Consultante

Division du renforcement des capacités

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

Addis-Abeba, Éthiopie

Tél.: +251 (0) 11 544-5259 / +251 (0) 911 65 63 13

Courriel: eabdella@uneca.org